

ABONNEMENT

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 SEPTEMBRE

DISSOLUTION

Un bruit a couru avec assez de persistance dans les quelques cercles politiques qui ont déjà réouvert leurs portes. On a dit que M. Carnot, ou M. Floquet, aurait pris la résolution d'avancer les élections de 1889 et de réunir les collèges électoraux en février 89 et non en octobre.

Le prétexte de cette hâte serait la nécessité de ne point faire coïncider les élections avec l'Exposition.

Nous sommes de ceux qui désirons vivement que l'appel au pays soit fait le plus promptement possible et nous débarrasser d'abord de cette Chambre impuissante et grotesque, puis, par surcroît, du système, dont elle est une des conséquences fatales et qui décompose et ruine toutes les forces de la nation. Nous ne saurions donc nous plaindre de voir nos vœux exaucés. Mais encore faudrait-il qu'ils le fussent légalement et que le gouvernement, sous un prétexte menteur — car l'Exposition n'est ici qu'un masque cachant mal les soucis, plus ou moins intelligents, de la coterie des républicains — ne se mit pas au-dessus de cette Constitution dont on a tant rebattu les oreilles.

Or, la Constitution dit formellement que les députés sont élus pour quatre années. En conséquence, les députés élus en octobre 1885 n'auront légalement accompli leur mandat qu'en octobre et non en février 1889. C'est un écart de huit mois dont la fantaisie présidentielle peut d'autant moins se désintéresser qu'il créerait un dualisme et par suite un gâchis, plus épais encore, si c'est possible, que celui dont nous avons et dont, hélas ! nous offrons aux moqueries de l'Europe le lamentable spectacle.

Constitutionnellement, à moins qu'il n'existe un nouveau calendrier républicain, les pouvoirs des députés de 1885 n'auront point pris fin en février 1889. Mais d'autre

part si ces députés sont moralement invalidés par des élections nouvelles anticipées, quelle autorité auront-ils pour faire acte de législateurs, pour imposer des lois et des dépenses au corps électoral qui leur aura signifié leur congé ?

Des deux Chambres, celle d'octobre 1885, celle de février 1889, laquelle sera la véritable ? M. Carnot et à son défaut M. Floquet seraient bien aimable de nous le dire.

Encore une fois, nous ne plaidons pas en faveur de la Chambre actuelle. On sait notre opinion à son égard. Mais si M. Carnot ou M. Floquet sont revenus à une plus exacte appréciation de cette Chambre, s'ils sentent comme nous qu'elle est perdue dans l'opinion publique, n'ont-ils pas un moyen plus franc, plus prompt et surtout plus correct de s'en débarrasser ? L'article 7 de la loi de novembre 1873 ne permet-il pas au chef de l'Etat, sur l'avis conforme de la Chambre haute, de dissoudre la Chambre basse avant l'expiration de son mandat, et cette dissolution nécessaire ne peut-elle la provoquer même avant février, dès la prochaine rentrée, si bon lui semble ?

Quel intérêt M. Carnot et son gouvernement ont-ils à violer la Constitution dont ils tirent leur piètre mais ironique raison d'être ? Un intérêt de coterie peut-être. Mais un intérêt d'ordre général ? Allons donc !

EDOUARD GRIMBLOT.

LES CONCEPTIONS DE M. PEYTRAL

M. Peytral continue ses calculs budgétaires sans s'inquiéter des critiques.

Il a résolu d'attacher son nom à un nouveau système financier ; et il se hâte à cause de l'approche de l'inévitable crise ministérielle.

Le collaborateur de M. Floquet reprend ses folies, les remanie et les augmente considérablement afin de leur imprimer son cachet personnel.

Voici les principales lignes de son immense projet :

Il supprime les droits de circulation, les

droits de détail, les taxes de remplacement, les droits d'entrée, les taxes uniques sur les vins, cidres, poirés, hydromels ; il supprime également le droit de fabrication sur les bières ; il dégrève enfin, d'une manière intégrale et radicale, toutes les boissons dites hygiéniques.

La suppression totale des octrois doit être le couronnement de cette vaste conception.

Le total de ces dégrèvements s'élève à la jolie somme de cent soixante-dix-huit millions — qu'il s'agira de retrouver ailleurs.

Comment le calculateur Peytral les retrouve-t-il ?

Voici : Il supprime le privilège des bouilleurs de cru, il abaisse le degré alcoolique maximum pour les vins, il élève le tarif des licences, et il porte à 200 francs le droit sur l'alcool.

Combien donnera cette compensation ? Il n'en sait rien, il l'avoue.

Mais il a une seconde idée en poche, beaucoup plus politique que financière et qu'il proposera aux unanimes applaudissements du clan radical :

Ce sera un droit de statistique.

Vous ne comprenez pas ?

C'est la qualification que le ministre a trouvée pour désigner l'impôt sur le revenu.

M. Floquet disait, il n'y a pas plus de quatre ou cinq jours, qu'il fallait lui pardonner s'il ne pouvait pas réaliser d'un seul coup toutes les réformes fantaisistes énumérées dans ses programmes.

M. Peytral ne veut pas avoir d'excuses à faire à ses électeurs, et il leur sert toutes ses conceptions à la fois.

Lequel vaut le moins de ces deux hommes d'Etat ?

Quand nous entendons parler M. le président du conseil, nous nous écrions : « Qui nous délivrera de Floquet ! »

Et, quand le ministre des finances nous montre ses projets, nous murmurons : « Qui nous sauvera de Peytral ! »

M. Jourdanne, maire de Carcassonne, fraude le scrutin.

Il se voit condamner pour ce fait à un mois de prison.

Son administration se distingue par de nombreuses irrégularités.

Or, M. le préfet de l'Aude en fait son intime ami, et M. Jourdanne est toujours maire de Carcassonne.

M. Abel Baux, maire, et M. Mateille (Jean), adjoint de la commune de Quirbajou, sont accusés d'avoir dressé un procès-verbal fantaisiste des dernières élections.

Ils sont suspendus.

Traduits en cour d'assises, ils sont déclarés non coupables.

Aussitôt, M. le préfet de l'Aude demande et obtient leur révocation.

On pourrait multiplier les exemples et les prendre dans tous les départements.

Morale : Tirez-la vous-mêmes !

L'AFFAIRE DE L'OCTROI DE RENNES

Nous lisons dans le *Sicile* :

« Divers journaux publient une série de documents d'où il ressort que trois magistrats de Rennes (un substitut, un juge d'instruction et un greffier), ont péremptoirement refusé de se prêter à la visite de l'employé d'octroi, au moment où ils rentraient en ville en voiture. Ces messieurs ont été jusqu'à menacer le préposé, qui persistait à exécuter sa consigne, de le faire arrêter.

« Celui-ci a tout simplement dressé un procès-verbal qu'il a transmis à ses supérieurs hiérarchiques.

« Les faits ne sont pas contestés. Les magistrats prétendent qu'ils étaient dans leur droit.

« Il semble donc qu'une enquête soit tout au moins nécessaire pour résoudre la question, en admettant même qu'elle soit discutable.

« Or, le maire de Rennes ayant adressé le dossier au procureur général, celui-ci le lui a renvoyé deux heures plus tard, c'est-à-dire sans avoir eu le temps matériel d'en prendre connaissance, et en disant simplement, sans donner l'ombre d'une raison, « qu'il ne donnait pas suite à l'affaire ».

17 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE IV

UNE BOTTE DE CHARCUTIER (Suite)

Bientôt un coup timide résonna sur la porte. Le grand Baptiste entra suivi d'un petit homme replet qui semblait bourré avec de l'étoupe et était surmonté d'une espèce de tête de rat.

— C'est toi, Népomucène ?

— Pour servir monsieur à mon tour.

— Et gagner cinq louis aussi comme ton camarade Baptiste.

— Puisque monsieur est opulent, généreux et que je suis prêt à lui obéir avec célérité, sincérité et discrétion.

— Tu as été prêt, paraît-il, et je me bats demain, à neuf heures du matin, non loin du fort Saint-Iréné. Veux-tu accepter d'être mon second témoin ?

— J'accepte avec plaisir. Monsieur est-il familiarisé avec le maniement de l'épée ? car c'est à l'épée, probablement...

— Oui, c'est à l'épée.

— Et monsieur connaît-il les attaques, les parades, les feintes ?

— Ma foi non.

— Monsieur veut donc être embroché comme un poulet ? Je puis apprendre à monsieur et en une seule leçon un coup particulier avec lequel on saigne son homme.

— Mais je ne veux pas le tuer. Dieu m'en garde !

— C'est un peu au petit bonheur. Cependant, j'ai dit : saigner et non tuer.

— Ah ! tu y fais une différence.

— Certainement.

— Et le coup ?

— Est bien simple. Monsieur va me permettre de lui en montrer le jeu.

Népomucène saisit dans le foyer la pelle et la balayette, tendit la pelle à Camille Regour, garda pour lui la balayette et se mit immédiatement en garde. Le grand Baptiste à distance, les deux mains sur les hanches et la bouche en O majuscule, regardait avec un étonnement admiratif.

— Monsieur, dit Népomucène, vous tenez attentivement votre épée, la poignée au milieu de votre poitrine et la pointe dirigée contre votre adversaire à la hauteur du cou — comme ceci. Ainsi couvert, vous laissez votre adversaire agacer votre fer et vous parez de la pointe sans déplacer la poignée — comme cela. Il s'échauffe, il se fend. Vous demeurez immobile ; votre épée seule joue à

droite, à gauche, sans abandonner sa position et dans le diamètre d'un anneau de jongleur — de cette façon. Votre adversaire vous pousse une botte plus vive. Tac ! roidement vous le parez, ainsi, d'une riposte du poignet toujours en place, puis, allongeant à peine et subitement ledit poignet, vous piquez votre homme au cou — comme je vous pique avec toute la délicatesse que j'y mets et tout le respect que je vous dois. Touché !

Népomucène avait mimé la leçon avec beaucoup de chaleur et Baptiste restait émerveillé.

— Népomucène, voilà un coup de maître et il se nomme ?

— Le coup du charcutier.

— Le coup du charcutier !!!

Et Camille, qui avait tenu jusque-là la pelle en garde, la laissa retomber sur le plancher en pouffant d'un rire inextinguible.

— Le coup du charcutier ! répétait-il en pouffant toujours. C'est superbe ! le nom est sérieux, par exemple.

— Mais le coup est bon, interrompit Népomucène. Tout à fait le coup du charcutier qui saigne son porc.

— Tout ce qu'il me faut pour mon adjudant Brochet. Inutile d'un coup plus distingué. Maintenant, autre chose. Il est important que mon adversaire ne se doute pas de votre profession, très honnête d'ailleurs. Un duel, cela doit avoir l'air

sérieux. Toi, tu s'ras le comte Baptiste. Tu es long, tu es maigre, tu n'es pas loin de ressembler à un hidalgo des deux Castille. Et toi, Népomucène, tu seras simplement le capitaine Népomucène... ton nom ?

— L'Héritier.

— Fort bien, le capitaine Népomucène L'Héritier. Tes allures d'ancien soldat répondent absolument à ce titre. Voilà qui est convenu. N'oubliez pas d'être, tous deux, froids, réservés, silencieux. Peu de paroles et point de gestes. Il s'agit maintenant, sous un prétexte quelconque, d'obtenir congé de votre patron, congé de la matinée.

— Ceci nous regarde, monsieur, répondit Baptiste, et c'est cinq louis ?

— Cinq louis pour chacun de vous.

— Monsieur ne trouverait-il pas à propos, demanda Népomucène, que je lui donnasse dans la soirée une seconde leçon du coup du charcutier ?

— Non. Celle-ci me suffit. Je ne veux assassiner personne et je tâcherai d'éviter ce crime à mon adversaire. C'est encore très mal, mes garçons, ce que je fais là ; mais il est des impasses d'où le chat ne peut sortir qu'en se donnant les airs de sauter à la face des gens. Il n'est question que d'une égratignure. Donc, demain, à huit heures et demie, place Bellecour. Et surtout et vis-à-vis de tous, silence et tombeau !

» Nous demandons formellement quelle suite le garde des sceaux va donner à cette affaire; il ne peut évidemment admettre que les magistrats ne soient point soumis au droit commun.»

On ne donnera pas suite à l'affaire parce que la magistrature épurée n'aime pas qu'on y regarde de trop près dans ses affaires.

La catastrophe de Velars

Le Temps a reçu d'un correspondant les détails qui suivent:

« Comment cette catastrophe s'est-elle produite? Comme toujours, c'est par un concours de circonstances uniques et fatales.

» Les ouvriers de la voie avaient à peine quitté leur chantier lorsque, par suite de l'écartement des rails de la voie 1 (la voie 1 est celle des trains venant de Paris, la voie 2 celle des trains y allant), la locomotive de l'express de Paris à Genève, lancée à une vitesse qu'on peut évaluer à 60 kilomètres par heure, sortit de la voie à peu près en face du poteau kilométrique 303.

» Elle courut sur le ballast durant l'espace d'environ 50 mètres, obliquant vers sa droite, c'est-à-dire vers la voie 2. Sans doute le mécanicien s'était aperçu déjà de cet accident, et il avait dû serrer les freins et renverser la vapeur. Dans tous les cas, quatre wagons étaient restés sur les rails lorsque l'express de Modane-Paris (train n° 276) survint avec une vitesse qu'on peut de même évaluer à 60 kilomètres par heure.

» Mais le mécanicien de ce train, lui aussi, s'étant aperçu de l'imminence de la rencontre, avait serré les freins et de même encore trois wagons de ce train sont restés intacts sur la voie.

» Le bruit du choc fut terrible. Les communications ayant été coupées, ce fut ce bruit qui porta d'abord l'alarme, d'une part, à des ouvriers occupés à la construction d'une chapelle au sommet d'une colline en pylone située de l'autre côté de la vallée, à deux mille mètres de là.

» Ils le perçurent distinctement et se mirent immédiatement en route pour porter les premiers secours.

» D'autre part, l'homme de garde, nommé Charlie, à la gare de Velars, située à dix-huit cents mètres plus loin, entendit le fracas de la rencontre, « un coup de fer sec et net », nous a-t-il dit. Il prévint aussitôt le chef de gare et les hommes du poste. La gare de Dijon fut informée. Charlie partit aussitôt pour Velars. A vingt minutes de la gare, il prévint le maire, le curé, le garde-champêtre.

» En même temps, les ouvriers de la Chapelle revenaient du théâtre de la catastrophe. Ils en donnaient de désolants détails. Tout à coup, dans l'obscurité, comme si l'on eût eu la divination de cet accident, le cloccin de l'église sonna, et le garde-champêtre du village parcourut les rues en battant le tambour. Aussitôt les sept cents habitants que compte Velars furent debout.

Les deux garçons quittèrent la chambre de Camille en exécutant pour dix louis de salutations respectueuses.

Camille Regour passa le reste de la journée à regarder sous le pont Tilsitt couler la Saône, puis il se coucha de bonne heure, impatient d'atteindre le lendemain, de se rencontrer sur le terrain avec son adjudant et de se mettre en route à la poursuite de l'insaisissable inconnue.

A sept heures du matin il était debout et, à huit heures, sur la place Bellecour où il vit ses deux témoins en grande tenue flâner et deviser avec une solennelle gravité. Il les recueillit dans un fiacre. Le fiacre gravit lentement et péniblement la montée escarpée qui conduit au fort Saint-Irénée.

Le fort déploya enfin ses hauts et larges talus gazonnés, soutenus par des murailles de pierre plongeant dans des fossés. Ses gaérites casematées, ses redans à meurtrières, ses massifs de casernes se démasquèrent petit à petit. Devant la porte monumentale à créneaux et à pont-levis une sentinelle montait mélancoliquement sa garde. Pas très loin d'elle, trois personnages garancés, groupés, avaient l'air de causer le plus innocemment du monde. Camille Regour mit la tête à la portière du fiacre. Brochet l'ayant aperçu, ses deux acolytes et lui suivirent la voiture d'un pas de promenade insoucieuse. Hors de vue de la sentinelle, le fiacre s'arrêta. Il attendit pour ramener Camille Regour

» On se dirigea au hasard vers la voie du chemin de fer sur les indications confuses données par tout le monde.

» En arrivant au pont de la Combe-Fouchère, le spectacle qui se présenta aux habitants de Velars était épouvantable. Les deux locomotives fumantes gisaient sur le talus. Des débris de toute nature jonchaient le ballast. Les blessés ne criaient « pas trop », nous a dit un des spectateurs. Un médecin qui se trouvait parmi les voyageurs non blessés leur donnait pourtant déjà quelques secours.

» En outre, un curé, âgé de quarante-cinq ans environ, tout contusionné et la soutane déchirée, se dévouait infatigablement à les soulager. Il y mettait même tant de zèle que des villageois s'arrêtaient de pleurer pour le regarder.

» Lorsque le jour vint, le spectacle ne diminua pas d'atrocité: on apercevait alors les groupes tragiques des cadavres. On en trouvait trois serrés les uns contre les autres en un seul endroit; et puis il fallait, au prix de quels efforts! les retirer.

» On défonçait un wagon pour en aller chercher un. La pauvre demoiselle Mariotte avait la main coupée et le bras complètement décharné. Le mécanicien du train n° 44 avait la tête enfoncée sous le charbon et le bras si tenacement pris sous la locomotive qu'il fallut se résoudre à le lui couper.

» Un de nos amis, M. Marchant, après avoir concouru toute la nuit au sauvetage des blessés, a pris, dès le matin, une photographie de l'accident.»

Voici de nouveaux détails sur la catastrophe:

LES SECOURS

Pendant que les habitants de Velars rivalisaient d'ardeur pour porter secours aux victimes de ce terrible sinistre, la gare de Dijon était prévenue; il était 3 h. 28. Deux trains de secours ont été expédiés sur le lieu de l'accident, l'un à 4 heures dix minutes, le deuxième à 5 heures quinze minutes, avec une brigade d'hommes d'équipe.

M. Noblesse, directeur de la Compagnie, qui se trouvait à Dijon, et M. Richard, inspecteur principal, prévenus aussitôt, sont partis avec M. le chef de gare de Dijon.

L'ALARME A DIJON

Bientôt le bruit de la catastrophe se répandait à Dijon, avec beaucoup d'exagération, toutefois. Les médecins militaires étaient mandés et les médecins civils se portaient à la gare.

Les voitures d'ambulance de la caserne du train des équipages étaient attelées et dix autres voitures étaient mandées à l'arsenal.

Les troupes de la garnison sont parties au premier appel.

Le commandant du 5^e chasseurs rentrant des manœuvres et apprenant en route la catastrophe a envoyé immédiatement le médecin-major.

Deux brigades de gendarmerie sous la conduite du capitaine et de l'adjudant partent pour faire le service d'ordre.

vainqueur et bien portant, ou blessé et vaincu. Les six hommes se rapprochèrent.

L'adjudant Mathieu Brochet portait sur son nez la nuance violette de son homonyme ichtyologique cuit au court bouillon. Cependant, il n'avait bu que de l'absinthe verte afin de se donner quelque cœur au ventre. Il était accompagné de deux sargents. Car il y a sargent et sargent. Le sargent porte de nombreux chevrons, a vingt-cinq ans de caserne, des poils gris et instruit les conscrits à perpétuité sous la double sardine.

Les deux sargents avaient donc vieilli au service, tannés, brûlés, blanchissants, ridés, avec de l'alcool dans les yeux et du rogomme dans le gosier — de gros mulots de cantine.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 4 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diam).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

Partent aussi M. le préfet, le maire, le commissaire central, l'ingénieur, le commandant de gendarmerie, le colonel du 28^e dragons, ainsi que la plupart des officiers de cavalerie de Dijon, venus à cheval le matin, etc., que nous avons vus sur le lieu du sinistre.

Deux vicaires de Saint-Bénigne et l'aumônier du lycée vont porter aux blessés les secours de la religion.

SUR LES LIEUX

Le train de luxe qui a déraillé a moins souffert que l'autre train. Les wagons de première classe sont couchés sur la voie, et le sleeping car est à peine sorti des rails. Son cabinet de toilette placé à l'avant a été défoncé par les roues du wagon précédent. L'employé de service nous dit qu'il a eu seulement le poignet foulé; l'avait 7 voyageurs qui n'ont pas eu de mal. Ils ont dû sortir du sleeping car par une fenêtre.

Ce sont, dans les wagons de premières, les voyageurs des coupés lits qui ont le plus souffert.

Un ingénieur russe, qui se trouvait dans le train n° 44 et qui a pu échapper à tout accident, a noté ses souvenirs et ses impressions, qu'il a communiqués aux fonctionnaires chargés de l'enquête.

Il se souvient très bien qu'au moment où le train 44 a déraillé les voyageurs ont ressenti un choc qui les a rejetés en arrière.

Ce choc était dû au déraillement, et s'était produit à l'instant où la locomotive, désertant la voie ferrée, s'engageait sur le sol en le labourant avec résistance.

Quelques secondes après arrivait le train 276 venant en sens inverse et qui, prenant le train 44 en écharpe, en refoulait les wagons en les broyant et déterminait la terrible catastrophe qu'on a à déplorer aujourd'hui.

NOUVELLES MILITAIRES

Les grandes manœuvres du 3^e corps ont commencé hier matin.

Le général du Guiny, commandant le 3^e corps d'armée, est arrivé à Magny, où il a établi son quartier général.

Toute la matinée, des passages de troupes se rendant aux cantonnements ont eu lieu.

Les officiers de la mission étrangère ont été amenés à Magny par un train spécial. Une foule énorme était à la gare et sur tout le parcours.

La mission a été reçue sur le quai par le lieutenant-colonel Danis, sous-chef d'état-major, qui a souhaité la bienvenue aux officiers étrangers, présentés par le général russe Fredericksz.

Les nations représentées sont: l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bolivie, le Danemarck, les Etats-Unis, le Japon, le Pérou, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Suisse, l'Espagne et la Turquie.

Le général de Dionne, commandant l'Ecole supérieure de guerre, et le général Billot sont également ici.

Le général du Guiny a reçu dans la soirée la mission étrangère.

Première bataille à La Chapelle-en-Vexin (Seine-et-Oise).

On lit dans le Progrès militaire:

« Sur les 400 premiers élèves de Saint-Cyr classés à la fin de leur seconde année d'études, 18 seulement appartiennent à la section de cavalerie.

» Le ralentissement du travail des Saint-Cyriens affectés à la cavalerie après une année de présence à l'Ecole était connu. En 1888 il a abouti à des résultats qui réclament une prompt décision.

» Il n'y a pas à tergiverser; il faut prendre une mesure radicale en supprimant la section de cavalerie pour n'ouvrir l'accès des armes à cheval qu'à la sortie de l'Ecole spéciale militaire.

» Le jour où on unifiera le service à Saint-Cyr on aura rendu à l'enseignement et à l'éducation de nos futurs officiers un service dont ils se ressentiront dans toute leur carrière.»

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 septembre.

Toutes les catégories de valeurs participent avec plus ou moins d'énergie au mouvement bien

prononcé de la hausse: Le 3 0/0 s'est traité à 84.37, le 4 1/2 0/0 à 105.75.

L'action du Crédit Foncier s'est inscrite à 1.372. Les obligations foncières et communales, toujours très recherchées par les capitaux qui veulent des placements avantageux et solides, ont été l'objet de demandes nombreuses.

La Société Générale garde ses avances à 475. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 605.

La Banque d'Escompte est recherchée à 526. La Banque d'Escompte, la Société Générale, la Société des Dépôts et Comptes courants, etc., reçoivent des maintiens les souscriptions sont à l'émission de 390,000 obligations 4 1/2 0/0 du Gouvernement portugais. Ces titres sont offerts au cours de 479.50, soit avec une marge de 20.50 pour arriver au taux de remboursement qui a toujours été si rapidement dépassé pour les précédents emprunts portugais.

L'obligation de Porto-Rico, garantie par le gouvernement espagnol, cote 294.

La Panama s'est relevé à 263.75.

La Compagnie Transatlantique progresse à 550. Les chemins de fer Economiques sont à 339.50.

La Banque de l'Ouest, à Paris, désireuse de faciliter à ses clients la souscription aux obligations portugaises, reçoit en paiement tous les titres au cours du jour et tous les coupons à échéance d'octobre et novembre.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Messieurs les membres honoraires, actifs et pupilles sont convoqués en assemblée générale au siège de la Société pour le samedi 8 septembre 1888, à 8 heures 1/2 du soir.

Les souscripteurs peuvent assister à cette réunion.

Il importe que tout le monde soit présent à l'effet de recueillir tous renseignements concernant l'organisation de la Fête de Gymnastique du 30 septembre, l'indication de la place de chacun et de procéder à la nomination des commissaires et délégués spéciaux, etc.

4^e LISTE DE SOUSCRIPTION:

M. Bodin: 20 francs.
M. Bouvet-Ladubay: un panier de douze bouteilles champagne.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Et le bataillon scolaire?

Nos lecteurs auront sans doute gardé le souvenir de l'enthousiasme témoigné par les feuilles républicaines pour les « bataillons scolaires ». A les en croire, grâce à ces bataillons, la France républicaine devenait invincible. Il paraît qu'on commence à bien rabattre de cet enthousiasme des premiers jours.

« L'instruction « militaire » dit le Figaro, que le Conseil municipal avait essayé de donner aux enfants de dix à douze ans n'a pas produit les résultats que l'on en attendait à l'Hôtel de Ville. Le jeu au petit soldat n'a pas réussi. L'uniforme accueilli avec joie dans les premiers jours a été bientôt méprisé par tous, et le rapport de M. Lavy, conseiller municipal, constate que, dans certains quartiers, les familles refusent pour leurs enfants l'uniforme, même quand on leur donne gratuitement.»

» Aussi le Conseil a-t-il supprimé les crédits affectés aux bataillons scolaires pour ne les maintenir qu'aux élèves des écoles primaires supérieures.

» Aux simulacres d'exercices militaires on substitue des exercices purement gymnastiques, ce qui vaut mieux, et les revues seront remplacées par des exercices publics dans lesquels les enfants devront prouver leur agilité, leur force et leur adresse.»

Il y a longtemps que Saumur, ville de progrès, est entrée dans cette voie. Du bataillon scolaire, il n'est pas plus question que de l'an 40. Le 4^e juillet s'est passé et l'on s'est bien gardé de prononcer son nom. Le malheureux est mort, de sa bonne mort, nous nous plaignons à le croire, et il a été enterré sans tambour ni trompette, sans pompe ni discours: un véritable enterrement civil du dernier des adeptes. Si tantôt on devait voter tant de crédits, nommer officiers supérieurs, subalternes et sous-officiers instructeurs pour une institution qui ne devait vivre que ce que vivent les roses. Nous avons, il est vrai, l'Union Saumuro-

qui réunissent tous les genres d'exercices. Les éléments étant autres, il y a lieu de croire que cette fondation nouvelle sera de plus en plus féconde.

NOMINATIONS DANS L'ENREGISTREMENT

M. Rabault, receveur de l'enregistrement à Gennes, est nommé en la même qualité à Doué-la-Fontaine.
M. Foucault, receveur de l'enregistrement à Doué-la-Fontaine (Gers), est nommé au bureau de Gennes, en remplacement de M. Rabault.

Conseil général de Maine-et-Loire

Extrait de la séance du 29 août

LIGNE DE CHOLET A SAUMUR

Membres des communes de Doué-la-Fontaine et Douces. — Modification par le sud de la gare de Doué.

Le Conseil général adopte : 1° l'avant-projet du chemin de Saumur à Cholet avec la variante par Nueil.

M. BINEAU. — « Dans l'avant-projet du chemin de fer à voie étroite de Saumur à Cholet, MM. les ingénieurs prétendent que les abords de Doué-la-Fontaine sont très difficiles pour se rapprocher d'une façon très satisfaisante des gares de l'Etat.

La majorité des populations de la contrée proteste; les communes des Ulmes, Douces, Concorson, Doué-la-Fontaine, plus directement atteintes, protestent plus énergiquement et indiquent un tracé qui apporterait une satisfaction générale, une voie de conciliation : c'est le passage au sud de Douces et au sud des gares de Doué-la-Fontaine. Ce tracé permettrait d'arriver facilement à Nueil par la voie la plus courte (800 mètres au moins), au milieu de la plaine, sans un pli de terrain. Le coteau des Vaux s'affaisse dans la direction du Ruau et livre passage par une vallée en pente douce.

En conséquence, Messieurs, puisque vous avez approuvé une nouvelle étude des abords de Douces et de Doué, ne serait-il pas prudent de profiter de la présence de MM. les ingénieurs pour apporter des modifications heureuses dans la direction du sud ?

Je demande au Conseil général de vouloir bien approuver cette modification.

Sur ce point, le Conseil regrette de ne pouvoir lui donner satisfaction, car il faudrait une nouvelle enquête qui traînerait les choses en longueur.

Nouvelle étude pour éviter dans la commune de Douces la route départementale n° 2 ; rechercher le meilleur emplacement des gares de Doué.

M. BINEAU. — « Je remercie la 4° commission, et suis très heureux pour les populations de mon canton, particulièrement pour les communes de Douces et de Doué, de la conclusion prise dans son rapport, de demander au Conseil général :

1° L'approbation d'une nouvelle étude qui éviterait les graves inconvénients du passage du chemin de fer d'intérêt local sur la route départementale n° 2 (Ponts-de-Cé à Loudun), dans un parcours de 4,800 mètres, au milieu de propriétés bâties.

2° D'étudier à nouveau les moyens de se rapprocher et d'accorder autant que possible les gares de marchandises et des voyageurs du chemin de fer à voie étroite, des gares du chemin de fer de l'Etat, à la station de Doué-la-Fontaine. »

Ces conclusions ont été approuvées par un vote favorable du Conseil général.

M. le président rappelle à M. Bineau que l'emplacement des gares de Doué reste facultatif.

STATION DE COURCHAMPS

M. le rapporteur, au nom de la 4° commission, présente les conclusions suivantes :

« A la station de Courchamps, la voie ferrée se rapproche autant que possible de la route nationale n° 160, vers le Moulin-Cessé, pour desservir les bourgs des Ulmes, Rou-Marson et Meigné. »

Ces conclusions sont approuvées.

UNE INVASION

Voici qui n'est pas drôlatique : si l'on en croit les savants, l'année 1889 serait exceptionnellement féconde en hannetons.

Les agriculteurs se sont émus de cette prophétie, et déjà quelques sociétés agricoles se préparent à lutter contre le fléau. Quand on pense aux ravages que peut exercer le hanneton, si innocent d'apparence, le mot fléau n'est pas exagéré.

Dans une seule année on a détruit à Goron, petit canton de la Mayenne, 77,000 kil. de hannetons représentant environ 92 millions de ces insectes. On juge, d'après ces chiffres, des dégâts que peuvent causer ces terribles ennemis de l'agriculture.

Pour remédier au mal, le meilleur moyen est de favoriser le hannetonage à l'aide de primes. En général, on donne dans les campagnes quatre sous par kilo de hannetons morts, mais la plupart du temps les chasseurs sont peu nombreux et ne se recrutent guère que parmi les femmes.

Sur la demande des syndicats agricoles, on va probablement prendre des mesures pour encourager les « chasseurs de hannetons ».

Ville de Gennes

Fête à l'occasion du Concours agricole de l'arrondissement de Saumur, qui aura lieu à Gennes, le dimanche 9 septembre 1888.

Festival

A 4 heures, réunion à la Mairie des Sociétés de musique : l'Harmonie Saumuroise, Mazé, Quincé, Varennes-sous-Montsoreau, Doué, Saint-Georges-des-Sept-Voies, les Rosiers, Varrains, etc. — Remise des médailles commémoratives. — Concert. — Distribution des récompenses aux lauréats du concours.

Banquet. — Fête nautique. — Bateaux pavoisés. — Feu d'artifice. — Embrasement du coteau de Saint-Eusèbe. — Illuminations. — Danses publiques et gratuites.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pêlicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORC AUX PIEDS, ECZEMS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au samedi 8 septembre courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

ANGERS. — Echelle de sauvetage. — Dimanche matin, au théâtre, la compagnie des sapeurs-pompier, sous le commandement de son capitaine, M. Bidault, a fait l'essai d'une nouvelle échelle de sauvetage, due à l'invention de M. Rochereau, serrurier dans notre ville.

Cette échelle, construite en fer, se roule comme une échelle de corde. Les différents essais faits avec cet appareil de sauvetage ont pleinement réussi. (Patriote.)

La viande de boucherie à bon marché ! — Le Patriote assure qu'une Société coopérative pour la boucherie serait en voie de formation à Angers.

Nous croyons, ajoute notre confrère, que si ce projet se réalise, il répondra aux vœux de bien des ménagères.

LES RUSSÉS A SAINT-NAZAIRE

On télégraphie de Saint-Nazaire, 6 septembre :

« La population de Saint-Nazaire vient de faire à l'état-major de l'Amiral-Korniloff une splendide et enthousiaste réception.

Les onze officiers russes ont été reçus par le maire, M. Gassier. Ils ont traversé la ville illuminée et brillamment pavoisée de drapeaux français et russes au milieu de la population entière rassemblée, qui criait : « Vive la France ! vive la Russie ! »

Le maire, dans un discours patriotique, a rappelé la mort héroïque de Korniloff et s'est fait l'interprète du sincère attachement qui unit la France et la Russie. Il a bu au Czar et à la grandeur de la Russie.

Le commandant Alexief a répondu et a bu au Président de la République française et à la marine française, pour laquelle les Russes conservent une grande estime et une haute admiration. Les officiers russes ont été conduits en voiture au milieu d'une foule enthousiaste criant : « Vive la Russie ! » Le soir, la municipalité a organisé une brillante retraite aux flambeaux.

LES FRUITS

Chacun prêche pour sa paroisse. Le *Moniteur d'Horticulture* assure que les fruits valent mieux que toutes les panacées ; il n'a peut-être pas tort.

Pour plus d'une bonne raison, dit-il, le fruit doit être regardé comme une nourriture saine et curative. Son influence n'a pas été suffisamment signalée, et c'est un tort, car nous pouvons, en réalité, avec l'aide seule des fruits, adoucir ou faire disparaître toutes les maladies auxquelles notre misérable corps est condamné. Un fait acquis à la science, c'est que les personnes de constitution robuste, qui mangent de bons fruits, avec modération, vivent jusqu'à un âge fort avancé. Toutefois, pour cela, faut-il encore savoir comment on doit les manger.

Evitez d'avaler les peaux de pêches et de pommes, les noyaux de cerises, ainsi que les graines d'oranges et de citrons. Ces matières insolubles forment un poids sur l'estomac et amènent parfois des troubles très graves dans les intestins.

Rejetez l'enveloppe du raisin, ainsi que celle des oranges : seule, la partie charnue de n'importe quel fruit, lorsqu'il a atteint son développement naturel, est une excellente nourriture ; mais prenez la comme une sorte de mets substantiel, et non comme dessert. Les prunes, les cerises et les raisins ne sont pas aussi faciles à digérer que les pêches, qui contiennent une bien plus grande proportion d'aliments solubles ; aussi doit-on les recommander aux estomacs faibles. Avec votre fruit, mangez du pain sec, de préférence, parce qu'il a pour effet de purifier votre langue, et vous permet de mieux goûter la saveur du fruit lui-même.

Un médecin disait : rien ne nous enlève plus nos clients que l'usage quotidien du fruit. Il dépeuple les organes de toute impureté.

LES OCTROIS

Par l'enquête à laquelle le ministère des finances a fait procéder sur les octrois, en vue du débat qui s'ouvrira à la Chambre au cours de la session prochaine, on sait que 4,516 communes sur 36,000 étaient soumises au régime de l'octroi.

Nous croyons intéressant de faire connaître le produit de l'octroi dans les 30 principales villes de France et la part contributive de chaque consommateur dans chacune de ces villes.

	Population	Produit	Par tête
Paris.....	2.344.550	136.695.755 f.	58 f.30
Lyon.....	401.940	10.272.247	29 86
Marseille.....	376.143	9.640.252	25 63
Bordeaux.....	240.582	5.507.729	22 89
Lille.....	188.272	4.538.732	24 11
Toulouse.....	147.617	3.015.193	24 54
NANTES.....	127.482	2.668.115	24 05
Saint-Etienne...	117.875	2.411.352	20 46
Le Havre.....	112.074	3.595.558	32 92
Rouen.....	107.163	3.883.112	39 23
Roubaix.....	100.229	2.258.895	22 52
Reims.....	97.903	1.556.153	15 72
Amiens.....	80.288	1.394.732	21 76
Nancy.....	79.038	1.816.964	22 98
Nice.....	77.478	2.182.371	30 69
ANGERS.....	73.044	1.258.663	19 38
Brest.....	70.778	1.145.815	16 19
Toulon.....	70.122	1.333.256	20 11
Nîmes.....	69.898	1.172.094	18 09
Limoges.....	68.477	1.380.595	20 17
Rennes.....	66.139	1.607.717	24 31
Dijon.....	60.855	955.893	17 50
Orléans.....	60.826	962.309	20 29
TOURS.....	59.585	1.140.174	22 15
Calais.....	68.969	1.031.550	17 57
Tourcoing.....	58.008	1.009.755	17 40
Le Mans.....	57.591	989.605	21 05
Montpellier.....	56.765	1.168.252	23 75
Besançon.....	56.511	840.738	19 25
Grenoble.....	52.484	1.349.506	25 71

BOURSE DE PARIS
DU 6 SEPTEMBRE 1888.

Rente 3 0/0..... 84 30
Rente 3 0/0 amortissable..... 86 85
Rente 4 1/2 (nouveau)..... 105 70
Obligations du Trésor..... 511 00

Gouvernement Portugais
Emprunt de 390,000 obligations 4 1/2 0/0

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
19, rue du Marché-Noir, SAUMUR,
Reçoit les souscriptions dès à présent sans frais.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt de 390,000 Obligations 4 1/2 % de 500 fr. ou £ 19.18 sh., ou 406 MARCS, ou 288 fl. DES PAYS-BAS, ou NEIS 90 \$000 Conversion des 257,827 Obligations Emprunt 5 % 1881 Etablissement de la règle des Tabacs Lois des 22 Mai et 29 Juin 1888. Décret royal du 21 Août 1888 Remboursement au pair, au plus tard en 75 années par tirages semestriels, à partir du 1er Avril 1889

TIRAGE ANNUEL :
22 fr. 50 — Lrs. 0.47.11 — 18 Dms., 27 — 40.74 Fl. — Rs 4 \$ 050 Payable par semestre, les 1er Avril et 1er Octobre de chaque année

En PORTUGAL, à PARIS, LONDRES, BERLIN, FRANCFORT-SUR-MAIN, BRESLAU, AMSTERDAM, BRUXELLES. Les intérêts et le remboursement des Obligations sont garantis, par le Gouvernement Portugais, de toutes taxes ou impôts portugais, tant dans le présent que dans l'avenir, sauf pour les titres et les coupons présentés au paiement en Portugal.

Les Obligations 5 % de l'emprunt 1881 sont appelées au remboursement par le Gouvernement Portugais à partir du 1er Octobre de la présente année. Les porteurs des Obligations 5 % 1881 pourront, par privilège, du 25 au 28 septembre inclusivement, opérer l'échange, titre par titre, de leurs Obligations 5 %, coupon échéant le 1er Octobre 1888, contre celles faisant partie de la présente émission; ils recevront, en outre, une somme de 2 fr. 50 c. par chaque obligation échangée.

Les titres 4 1/2 % non présentés à l'échange seront remboursés à partir du 1er Octobre 1888.

PRIX D'ÉMISSION : 479 FR. 50 C.

JOUISSANCE : En souscrivant..... Fr. 40 » A la Répartition..... Fr. 100 » Du 23 au 25 Octobre 1888..... Fr. 180 » Du 20 au 25 Novembre 1888..... Fr. 459 50 Les souscripteurs effectuant la libération totale à la répartition auront droit à une bonification de 2 francs, ce qui fait ressortir le titre à 477 francs 50 centimes net.

L'ALMANACH-JOURNAL
PARAISANT TOUS LES MOIS
Abonnements : FRANCE..... Un an, 2 fr.
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de Septembre vient de paraître ; en voici le sommaire :

Les grandes dates du mois. Calendrier. Température. Travaux du mois de septembre. Le mois de septembre. Patriotisme des missionnaires français. Mon ami. Anecdote orientale. Un grand artiste. Un autre Bobillot. La statue de Lacordaire. Un courageux ouvrier. Les vieilles gloires de la France : Colbert. L'hirondelle captive. Ecotier plus savant que son maître. Les suicides en France. Nos quatrains. Devinettes, etc.

ILLUSTRATIONS : 3 portraits : Btex, Lacordaire et Colbert ; huit gravures diverses.

PROFANE
Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉO-PALME, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LA JEUNE MÈRE
Fondée en 1874 par le Dr Brochard
6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

A VENDRE OU A LOUER
 Dans des conditions exceptionnelles
LE CHATEAU DE VAUCHIGNARD
 A 5 minutes de LOCHES
 (Indre-et-Loire).
 Situation pittoresque; vue splendide sur la Vallée de l'Indre; charnelles et terrasses magnifiques; vignes en plein rapport; vastes communs; contenance totale, 8 à 9 hectares.
 S'adresser à M. DUCHEMIN, architecte, 122 bis, rue de Courcelles, à Levallois-Perret, ou à M. JOUSSE-RAND, Banquier, à Loches.

IL A ÉTÉ PERDU **PIE**, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses laches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

A Vendre ou à Louer
 PRÉSENTMENT
MAISON
 De M. TAILLEBOUIS, ancien teinturier
 Sise à Saumur, 9, rue de la Petite-Bilange.

AVIS
 M. TARODE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie
L'ABEILLE, Vie et Accidents
 a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

CIDRES
 Mayenne, Bretagne et Normandie
 M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.
 Prix très avantageux.

ÉPICERIE PARISIENNE
 33, rue d'Orléans, Saumur.
 On demande un apprenti.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.
 S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.
A Vendre ou à Louer
MAISON
 Située à Saumur, rue des Pâens, n° 26.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

TRES VASTE MAISON A LOUER
 PRÉSENTMENT
 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.
 Convierait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.
 S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE
TERRE-NEUVE, 18 mois.
 S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE
G. RENOU
CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés
28, Place de la Bilange,
 En face le Théâtre.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
 DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.
 S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A VENDRE Une très bonne selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.
 S'adresser hôtel de la Gare, Verant-s.

A VENDRE
 CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans.
 S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

6 MILLIONS
 DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
 Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
 Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
 Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
 ANCIENNE MAISON CUPIT
COCHET-CHAILLOUX
 Successeur
 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
 Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
 Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
 Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.
 Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
 Représentant de la maison GAVEAU
 8, rue Saint-Jean, Saumur.
 M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
 Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

CACAO **PUR**
Soluble
VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement
TOUS LES CHOCOLATS
 Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40
 Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.
 Une fois essayé, le **CACAO VAN HOUTEN** sera pris toujours.
 Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25		12 50	7 55	11 25
Chartres	6 7			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir.				12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon.				11 29	12 54	3 9	7 36	11 13
Liniers-Bou.				11 39		3 21	7 47	10 2
Vernantes				11 53		3 36	7 49	10 13
Blou				12 5		3 48	8 11	10 23
Vivy				12 15		3 59	8 20	10 31
SAUMUR								
(Orl.) (arr.)				1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(Orl.) (départ.)				1 36	4 16	8 34	1 54	6 48
Nantilly (arr.)				12 41		4 24	8 41	7
SAUMUR								
(Etat) (arr.)				1 51		4 36	8 51	7 11
(Etat) (départ.)				8 31	10 37	4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)				8 27	10 44	4 25	8 43	7 3
Chacé-Varr.				8 48	10 52	4 31	8 49	7 9
Brezé-s.-Cyr.				9 2	11	4 39	8 56	7 17
Montreuil				9 19	11 24	4 49	9 8	7 29
Thouars					11 57	5 24	9 38	8 24
Niort					3 58	4 24	7 59	10 27
Saintes					6 28	11 05		6 14
Bordeaux					9 29	3 36		9 02

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 15		8 20		3
Saintes				7 15	8 48		11 39	6 26
Niort				9 32	10 20		2 5	5 30
Thouars				12 14	12 32	1 30	4 13	8 21
Montreuil				9 35	8 38		2 02	4 55
Brezé-s.-Cyr.				9 55	7 18		2 38	5 18
Chacé-Varr.				10 07	7 27		2 46	5 22
Nantilly (arr.)				10 13	7 34		2 51	5 21
SAUMUR								
(Etat) (arr.)				10 22	7 45	Mixte matin	3 02	5 42
(Etat) (départ.)				7 25	11 25		2 41	5 20
Nantilly (départ.)				7 38	11 36		2 53	5 33
SAUMUR								
(Orl.) (arr.)				7 47	11 44	1 29	3 01	5 41
(Orl.) (départ.)				7 57	11 54	1 37	3 05	5 45
Vivy				8 10	12 09		3 17	5 57
Blou				8 19	12 18		3 26	6 06
Vernantes				8 34	12 33		3 39	6 19
Liniers-Bou.				8 45	12 46		3 51	6 30
Noyant-Méon.				8 59	1	3 14	4 06	6 42
Chât.-d-Loir.				10 7	2 15	2 53	5 09	7 48
Chartres				3 50		5 51	9 37	12 4
Paris				5 25		8	11 50	2 27

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Dirc. soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Dirc. soir
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10	7 35		
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	8 10		
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	8 41		
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25	8 50		
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 29	8 54		
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 36	9 01		
Saumur (a)		3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 53		
(départ.)		3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 4		
Varenes			8 05	9 48	12 51	4 45	7 13		
Port-Boulet			3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	
Langeais			4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	
Tours			5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	
Paris			10 39		3 06	8	2 35	4 01	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 27	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 58	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 43	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9
(départ.)	9 29	4 29	5		10 30
le Vaudelnay	9 40	4 46	5 10		10 41
Baugé	9 50	5 30	5 19		10 52
Doué	9 57	6 18	5 26		10 1
Martigné	10 17	7 5	5 46		10 24
Angers	11 45	9 50	7 10		

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 27	8 13
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
(départ.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 39	10 48
Poitiers	10 33		10 46	5	12 16

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte soir	Dirc. soir
Paris	8 35	9 46	11 25	12 45	10 40	6 25	12 29
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 08	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 38
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43	10 11
Varenes		6 32	8 51	13 57		6 54	10 36
Saumur (a)		2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 14
(départ.)		3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 14
St-Martin			7 06	9 26	1 25		7 24
St-Clément			7 13	9 33	1 31		7 31
Les Rosiers			7 21	9 41	1 39		7 39
La Ménitré			3 28	7 32	9 52	1 48	7 50
Angers			3 57	8 21	10 41	2 30	8 41
Nantes			5 55		1 51	5 38	6 04

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 58
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 02	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06